UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE

Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 3

MATHEMATIQUES

Année 2025 – 2026

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

Renforcée Physique - Chimie
Régio Chimica
Chimie
Physique
Environnement Sécurité Risque
Mécanique
Electronique, Energie électrique et Automatique
Mathématiques
Informatique
Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé

FST Faculté des Sciences et Techniques UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques 3
2. Le campus 4
  2.1. Le plan 4
  2.2. Localisation des salles d'enseignement 5
3. Scolarité 6
  3.1. Service de scolarité 6
  3.2. Inscriptions 6
  3.3. Validation d'U.E. 6
  3.4. Boite mail UHA 7
  3.5. Le calendrier universitaire 7
  3.6. Les emplois du temps 9
  3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap 10
  3.8. Les sportifs de haut niveau 10
  3.9. Les étudiants salariés 11
  3.10. Les étudiants boursiers 11
  3.11. Etudiants Campus France 12
  3.12. UE Libre 12
  3.13. Lexique des termes universitaires 13
4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC 14
  4.1. Licence 3 semestre 5 14
  4.2. Licence 3 semestre 6 15
5. Informations importantes : 15
  5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence : 15
    PIX (nouvelle certification des compétences numériques) 15
  5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant) 16
  5.3. Examens : 16
  5.4. Coordonnées utiles 16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :
- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Directeur des études : M. Philippe SONNET (philippe.sonnet@uha.fr)

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHE Abderazik abderazik.birouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Mathématiques	Mathématiques	M. HADJAR Mohamed mohamed.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. Mickaël DERIVAZ mickael.derivaz@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr M. KREMBEL Christophe
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. DEGOUTTE Fabrice fabrice.degoutte@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan

2.2.

2.3.

FST n°18

Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière **Bâtiment K**	Amphithéâtres : ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) Salles de COURS ou TD : ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_100 à 106 ILL_K_201 à 203 Salles TP : ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA Salles informatique : ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre-service 24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	 rez de chaussée rez de chaussée 1er étage rez de chaussée 1er étage 2ème étage 1er étage 1er étage 1er étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1er étage 1er étage 1er étage
FST 6 rue F. Lumière **Bâtiment F**	ILL_F_1 à 4	1er étage
ENSISA Lumière **Bâtiment I**	Salles informatique : ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)	2ème étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Directeur des Etudes de la FST :
M. Philippe SONNET, philippe.sonnet@uha.fr

Responsable de la filière INFORMATIQUE :
M. Mohamed HADJAR : mohamed.hadjar@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L3 mathématiques :

Mme DOUAKHA Hasiba : hasiba.douakha@uha.fr, 03 89 33 62 63

Mme Douakha est votre personne référente en licence 3ème année MATHEMATIQUES, pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : http://www.fst.uha.fr

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives.
Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr **avant le 30 septembre 2025 au plus tard.**

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).
Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et **téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB**
Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte Pass campus.
La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.
L'application vous permettra également de consulter vos notes provisoires avant validation par le jury de semestre.
Pour accéder à l'application https://mondossierweb.uha.fr/

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre 2025.** Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement
Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,..) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2025**.

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours .

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

LICENCE 3ème Année MATHÉMATIQUES

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier		
1	V		1	L		1	M		1	S	*Toussaint*	1	L		1	J	*Jour de l'an*
2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D	
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	
6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M	
8	V		8	L	Rentrée 14h *	8	M		8	S		8	L		8	J	
9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V	
10	D		10	M		10	V		10	L	*Pont si possible*	10	M		10	S	
11	L		11	J		11	S		11	M	*Armistice 1918*	11	J		11	D	
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	
13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	V		15	L		15	M		15	S		15	L		15	J	
16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V	
17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S	
18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	Reprise Sem6
20	M		20	S		20	L		20	J		20	S		20	M	Début UE Libres
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J	
23	S		23	M		23	J		23	D		23	M	Vacances	23	V	Fin de CC Sem5
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M	de Noël	24	S	
25	L		25	J		25	S		25	M		25	J		25	D	
26	M		26	V		26	D		26	M		26	V		26	L	
27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M	
28	J		28	D		28	M	Vacances	28	V		28	D		28	M	
29	V		29	L	Début UE Libres	29	M	d'automne	29	S		29	L		29	J	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	Vacances	30	V	
31	D					31	V					31	M	de Noël	31	S	

Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	D		1	D		1	M		1	V	*Fête du travail*	1	L		1	M	
2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J	
3	M		3	M		3	V	*Vendredi Saint*	3	D		3	M		3	V	
4	M		4	M		4	S		4	L		4	J		4	S	
5	J		5	J		5	D	*Pâques*	5	M		5	V		5	D	
6	V		6	V		6	L	*L. de Pâques*	6	M		6	S		6	L	
7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M	
8	D		8	D		8	M		8	V	*Armistice 1945*	8	L		8	M	
9	L		9	L		9	J		9	S		9	M		9	J	
10	M	JURY SEM 5	10	M		10	V		10	D		10	M		10	V	
11	M		11	M		11	S		11	L		11	J		11	S	
12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D	
13	V		13	V		13	L		13	M		13	S		13	L	
14	S		14	S		14	M		14	J	*Ascension*	14	D		14	M	*Fête nationale*
15	D		15	D		15	M		15	V	*Pont si possible*	15	L		15	M	
16	L	Fermeture	16	L		16	J		16	S		16	M		16	J	
17	M	bâtimentaire	17	M		17	V		17	D		17	M		17	V	
18	M	*CM/TD/TP*	18	M		18	S		18	L		18	J		18	S	
19	J	*possibles hors*	19	J		19	D		19	M		19	V	Fin de CC Sem6	19	D	
20	V	*bâtiments FST*	20	V		20	L		20	M		20	S		20	L	
21	S		21	S		21	M	Vacances	21	J		21	D		21	M	
22	D		22	D		22	M	de printemps	22	V		22	L		22	M	
23	L		23	L		23	J		23	S		23	M		23	J	
24	M	Vacances	24	M		24	V		24	D	*Pentecôte*	24	M		24	V	
25	M	d'hiver	25	M		25	S		25	L	*L. Pentecôte*	25	J		25	S	
26	J		26	J	DUATHLON	26	D		26	M		26	V		26	D	
27	V		27	V		27	L		27	M		27	S		27	L	
28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M	
			29	D		29	M		29	V		29	L	JURY S6 + COMP +	29	M	
			30	L		30	J		30	S		30	M	DIPLÔME	30	J	
			31	M					31	D					31	V	

3.6. Les emplois du temps

Consultation :
Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.

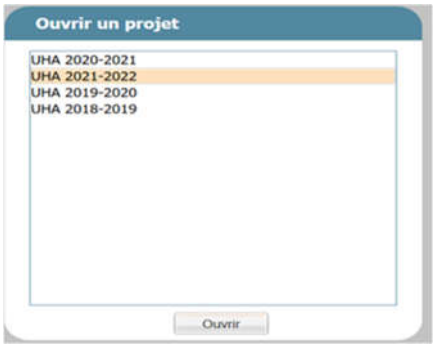

Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Licence 3" et enfin votre emploi du temps :

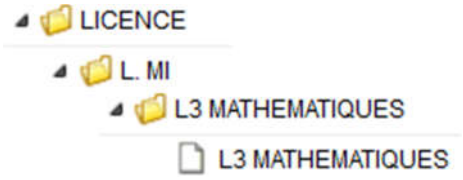

Votre emploi du temps sera affiché :

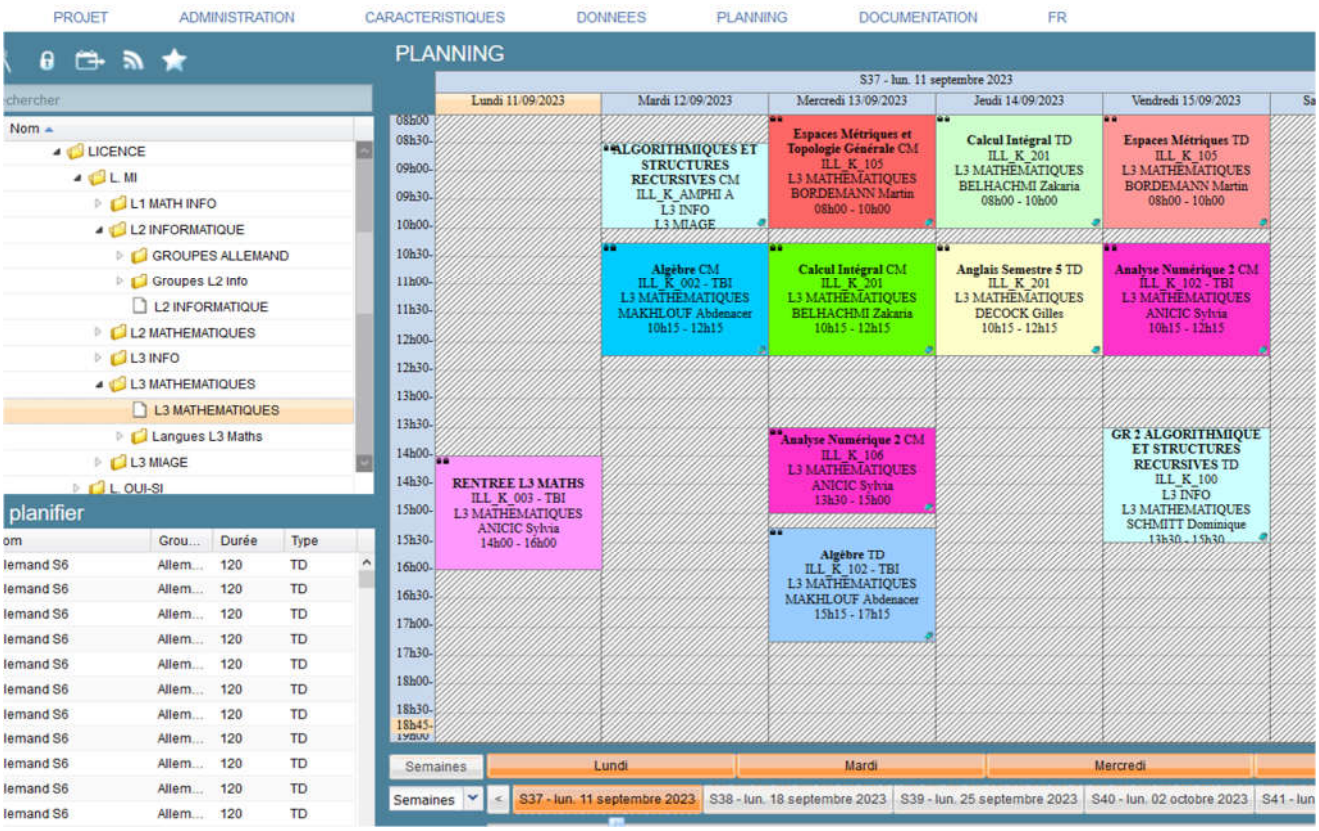

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants...sont signalées dans les vitrines d'affichage – à consulter quotidiennement !

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1,rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :
- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers…), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.
Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, signalez-le/la.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1er mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth
3 rue des Frères Lumière
68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92
Fax : +33 (0)3 89 33 66 95
Courriel : suaps@uha.fr

Internet : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (10h minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement **(inscription administrative et inscription pédagogique).**

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondants à ses études, **sans exception.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **reversement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **5 jours ouvrés après la date d'émission**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse.** Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.

2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1er étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Matière Ouverte

Un mail d'information vous sera envoyé pour l'inscription sur la plateforme.

Début des matières ouvertes du 1er semestre : semaine du 29 septembre 2025
Début des matières ouvertes du 2ème semestre : semaine du 19 janvier 2026

Vous devez vous inscrire via la plateforme : https://www.myway-dev.uha.fr/fr/index.html

Rappel : Une « matière ouverte » est OBLIGATOIRE dans votre filière de licence et est **notée**. Sans note à cette Matière, vous serez noté « défaillant ». **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps… Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours…

Les étudiants qui choisissent des **matières ouvertes à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens**.

(Pour plus d'informations, contacter : elan@uha.fr ou stephanie.litzler@uha.fr)

3.13. Lexique des termes universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1
EC2 : Examen commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais et l'Allemand.

Pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand auparavant, ils suivront 8 heures de mise à niveau au courant du semestre comportant l'UE d'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

4.1. Licence 3 semestre 5

Fiche semestre 5

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coeff. Epr.	Coeff. UE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
13MUALG5	UE ALGEBRE : GROUPES - ANNEAUX - CORPS		Contrôles TD	1	3	6	26	26		52
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUCIN5	UE CALCUL INTEGRAL		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUEME5	UE ESPACES METRIQUES ET TOPOLOGIE		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48
	GENERALE		EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUAN15	UE ANALYSE NUMERIQUE 1		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	14		28
			EC2 Ecrit 2 h	1						
13MUAN25	UE ANALYSE NUMERIQUE 2		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	14	0	28
			EC2 Ecrit 2 h	1						
13MUASR5	UE ALGORITHMIQUE ET STRUCTURES	Info, MIAGE	EC1 écrit 2h	1	1	3	14	22		36
			EC2 écrit 2h	1						
	RECURSIVES	Info transf.								
13MULAN5	UE LANGUE S5 (anglais)		Contrôles TD [ ]		1	3		24		24
Totaux SEMESTRE 5						30	116	148	0	264
	Contrôles TD : au moins 2 évalutations		EC : Examen Commun							

[ ] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédi

4.2. Licence 3 semestre 6

Fiche semestre 6

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôle	Coeff. Epr.	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
13MUCDI6	UE CALCUL DIFFERENTIEL ET EQUATIONS		Contrôles TD	1	3	6	26	26		52
	DIFFERENTIELLES		EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUGAF6	UE GEOMETRIE AFFINE ET EUCLIDIENNE		Contrôles TD	1	3	6				
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2			23	23		46
13MUPRB6	UE PROBABILITES		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUCSC6	UE CALCUL SCIENTIFIQUE		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	10	4	28
			EC2 Ecrit 2 h	1						
13MUAUT6	UE AUTOMATES	Info	EC1 écrit 2 h	1	1	3	16	14		30
			EC2 écrit 2 h	1						
13MUPP36	UE PROJET PROFESSIONNEL 3				1	3				
13MPLIB6	ECUE Matière Libre		Modalités définies resp.		1			24		24
13MPPGE6	ECUE Projet (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)		1			1*		1
13MULAN6	UE LANGUE S6 choix Anglais ou allemand		Contrôles TD [ ]		1	3		24		24
Totaux SEMESTRE 6						30	103	146	4	253

Contrôles TD : au moins 2 évalutations — EC : Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

(*) La note de projet contiendra au moins une note de rapport écrit et une note de soutenance orale et pourra inclure d' autres évaluations. En cas d'absence prolongée justifiée exceptionnelle (motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité), l'enseignant responsable peut proposer une validat par projet de substitution ou par épreuve écrite et/ou orale de substitution. Les autres cas d'absence entraîneront un défaillant.

[ ] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pégagc

5. Informations importantes :

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

a) PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus **(Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement. Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,**

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section

disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collège ».

***Examens finaux*:**

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury**.**

***Contrôle intermédiaire ou de TD* :**

La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Coordonnées utiles

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) :
Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 62 18
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation
Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 40
E-mail : sio@uha.fr
Ouverture :
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue
Service d'Information et d'Orientation
E-mail : noel.pelletier@uha.fr
Téléphone : 03 89 33 62 93